

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2008)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Nouvelles brèves

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ses capacités spécifiques pour rester une référence de l'engagement dans ce milieu exigeant. A cet effet, plusieurs projets sont déjà à l'état d'ébauche.

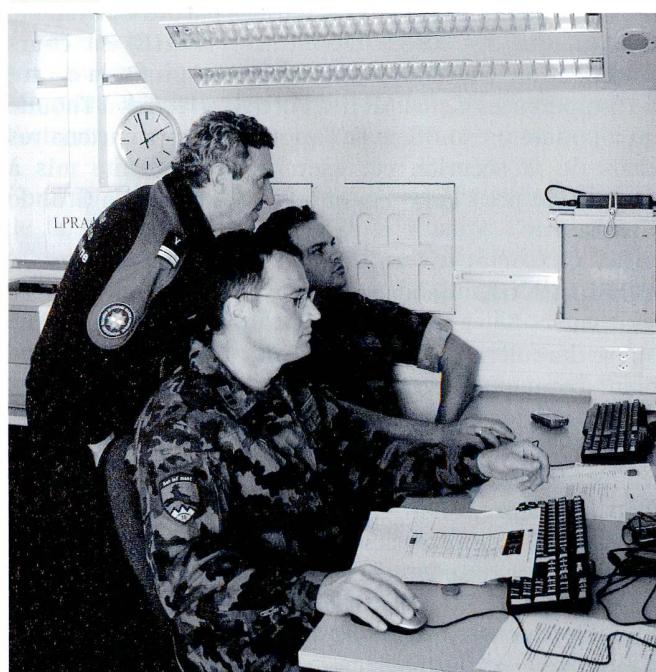
Les événements nous l'ont démontré, la probabilité que la situation stratégique se dégrade assez rapidement est grande et l'armée représente souvent la seule alternative massive, durable, rapidement disponible et flexible dont disposent nos autorités civiles dans des situations particulières ou extraordinaires. Mais à côté du maintien de forces capables, il faut aussi penser à disposer d'un nombre suffisant d'états-majors capables d'engager dans la durée ces moyens de la manière la plus judicieuse possible. Pour une mission de longue durée, nous avons en effet les moyens pour relever, renforcer ou diversifier les formations du front, mais nous ne disposons pas de cette capacité en ce qui concerne la conduite. C'est pourquoi les EM de ces deux brigades représenteront un élément clé pour le commandement de l'armée.

Ainsi, plutôt que de parler de réserve, il faudra plutôt parler, comme nos voisins français, « d'états-majors de force, » c'est-à-dire d'EM sans troupes, disponibles pour constituer le noyau de forces de circonstances (*Task Force*) ou pour remplir des tâches particulières. Mais qu'on se le dise... nous avons besoin de renforcer nos rangs et nous accueillons volontiers tout officier disposant les qualités requises et désireux de servir !

Le commandant des Forces terrestres nous a dit à maintes reprises que pour lui ces brigades, même sans troupes, auront la même importance que les autres et que « leur herbe sera tout aussi verte qu'ailleurs ! » A nous de réussir ce défi et de transformer cette intention en réalité !

R.Sch.

**Exercice COLVERT : Les états-majors de Grandes unités doivent pouvoir collaborer étroitement avec les partenaires civils (ici les gardes frontières). Ceci est également régulièrement entraîné dans les exercices.**



## Nouvelles brèves

### Le Conseil fédéral nomme de nouveaux titulaires à des postes supérieurs de l'armée

26.11.2008 - Le Conseil fédéral a nommé quatre nouveaux titulaires à des postes supérieurs de l'armée au 1er janvier 2009. Par ailleurs, le Conseil fédéral a pris connaissance du fait que le conseiller fédéral Samuel Schmid laissera au nouveau chef du département le soin de nommer le futur chef de l'armée et le futur commandant des Forces aériennes.

Le brigadier Marcel Fantoni sera le nouveau chef de l'Etat-major de l'Instruction opérative, le brigadier Rolf Oehri le nouveau commandant des Ecoles d'état-major général et le suppléant du commandant de la Formation supérieure des cadres de l'armée, le colonel EMG Philippe Rebord le nouveau commandant de la brigade d'infanterie 2 avec le grade de brigadier et le colonel EMG Jean-Marc Halter le nouveau commandant de la brigade d'infanterie 4 avec le grade de brigadier également.

Le brigadier Marcel Fantoni, âgé de 56 ans, de Brig VS et Dietikon ZH, a rejoint le corps des instructeurs de l'infanterie en 1980. Il commande de l'Ecole d'état-major depuis le 1er novembre 2000. Le brigadier Rolf Oehri, âgé de 55 ans, de Lieli LU, fait partie du corps des instructeurs de l'infanterie depuis 1984. Il a été nommé commandant de la brigade d'infanterie 5 au 1er janvier 2004. Deux ans plus tard, il devenait commandant de l'Ecole centrale. Le colonel EMG Philippe Rebord, âgé de 51 ans, de Bovernier VS et Lausanne VD, a rejoint le corps des instructeurs de l'infanterie en 1985. Depuis le 1er janvier 2004, il est commandant du recrutement au sein du Personnel de l'armée. Le colonel EMG Jean-Marc Halter, âgé de 50 ans, de Visp VS et Eschenbach LU, appartient au corps des instructeurs de l'infanterie depuis 1987. Il est actuellement le suppléant du commandant de la Formation d'application de l'infanterie. Le brigadier Halter commandera la brigade d'infanterie 4 jusqu'à la fin de 2010. Celle-ci sera ensuite dissoute dans le cadre de l'étape de développement 2008/2010.

Le brigadier Bruno Staffelbach, qui commandait la brigade d'infanterie 4 depuis 2004, est libéré du commandement avec remerciements pour les services rendus. Il est brigadier de milice et retournera à sa profession civile.

Le commandant actuel de la brigade d'infanterie 2, le brigadier Martin Chevallaz, occupait cette fonction depuis 2006. Il prendra sa retraite le 31 décembre 2008 avec remerciements pour les services rendus.

Communication DDPS